



ROTTERDAM  
CONVENTION



## **NOTE CONCEPTUELLE ET ORDRE DU JOUR**

**Atelier de formation et de lancement du projet de  
renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la  
Convention de Rotterdam à Djibouti**

**Djibouti, 25 au 27 novembre 2024**

## CONTEXTE

---

La Convention de Rotterdam (CR) sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (PIC) applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international est un accord multilatéral juridiquement contraignant sur l'environnement, qui est entré en vigueur en 2004. La République de Djibouti a ratifié la Convention de Rotterdam en 2004. En octobre 2023, la CR comptait 166 Parties. Les objectifs de la CR sont d'encourager le partage des responsabilités et la coopération entre les Parties dans le domaine du commerce international de certains produits chimiques dangereux afin de protéger la santé des personnes et l'environnement contre des dommages éventuels ; et contribuer à l'utilisation écologiquement rationnelle de ces produits chimiques dangereux. La CR fournit aux Parties des outils et des informations dans le but d'empêcher le commerce indésirable de produits chimiques dangereux par le biais de la procédure PIC. Au total, 55 produits chimiques (pesticides et produits chimiques industriels) sont inscrits à l'annexe III et soumis à la procédure PIC.

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable à travers la Direction de l'Environnement (DE/MEDD) a exprimé le besoin d'une assistance technique pour la mise en œuvre de la Convention de Rotterdam. Il a notamment exprimé le besoin d'un soutien pour renforcer les capacités des parties prenantes nationales pour la mise en œuvre de la Convention de Rotterdam, la création d'un comité de gestion des produits chimiques et de déchets dangereux, le renforcement du cadre juridique, l'établissement d'un système d'enregistrement, et la mise à jour du Plan d'action national (PAN) pour la mise en œuvre de la Convention de Rotterdam à Djibouti. Le Secrétariat du BRS et le MEDD ont donc lancé le processus de formulation d'un projet répondant aux besoins soulevés et visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention de Rotterdam à Djibouti. Ce projet, financé par l'Union européenne (UE), sera mis en œuvre par le MEDD avec l'appui du Secrétariat de BRS.

Ainsi, en vue d'entamer les activités ayant trait à ce projet, le MEDD, en collaboration avec le secrétariat de BRS, organise un atelier de lancement du projet de renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la Convention de Rotterdam à Djibouti couplé avec une activité de formation destinée à l'endroit des parties prenantes. Cet atelier se tiendra au Palais du Peuple du 25 au 27 novembre 2024 de 8h30 à 16h30.

## OBJECTIFS

---

L'objectif principal du projet étant de renforcer la capacité de Djibouti à mettre en œuvre la CR, l'atelier a les objectifs spécifiques suivants :

- 1.) Renforcer les connaissances et la mise en œuvre de la CR par les parties prenantes nationales, en :
  - Les familiarisant avec la CR, ses objectifs, ses principales dispositions et ses mécanismes ;
  - Expliquant et discutant des rôles et responsabilités des parties prenantes dans sa mise en œuvre ;
  - Analysant le statut, les lacunes et les défis rencontrés dans la mise en œuvre et le respect de la CR ;
  - Renforçant les mécanismes nationaux de coordination pour faciliter la mise en œuvre de la CR.
- 2.) Lancer les travaux de renforcement du cadre juridique et institutionnel et de mise à jour du système d'enregistrement, en :
  - Expliquant les objectifs, les activités, les résultats et le calendrier du projet ;

- Recueillant des contributions sur le statut et les lacunes du cadre institutionnel et juridique ;
- Discutant de la mise en place d'un mécanisme national de coordination ;
- Discutant de la mise en place d'un système national d'enregistrement/autorisation ;
- Recueillant les contributions initiales sur le PAN ;
- Convenant du plan de travail pour la mise en œuvre du projet ; et
- Attribuant les rôles et responsabilités pour la mise en œuvre du projet.

## RESULTATS ATTENDUS

---

A l'issue de l'atelier, les participants auront acquis les connaissances suivantes :

- la convention de Rotterdam, ses objectifs, ses dispositions, les enjeux clés, son fonctionnement et ses mécanismes ;
- le projet de renforcement de la mise en œuvre de la CR : les activités du projet , la logique d'intervention, la durée du projet et le planning du projet.

A l'issue de l'atelier, les informations suivantes seront acquises :

- suggestions et contributions sur le cadre juridique et institutionnel, y compris la mise en place d'un mécanisme national de coordination et d'un système d'enregistrement ;
- suggestions et contributions sur la soumission des réponses aux importations au titre de la Convention de Rotterdam et l'élaboration d'un PAN.

## DATE ET LIEU

---

**Lieu de la réunion :** Palais du Peuple

**Date de la réunion :** Lundi 25 novembre – mercredi 27 novembre 2024 ; de 8h30 à 16h30

## PUBLIC CIBLE

---

La réunion rassemblera, entre autres, les participants suivants :

- Départements ministériels,
- milieu universitaire et de recherche,
- société civile,
- secteur privé, et
- Secrétariat BRS et agences internationales

## LOGISTIQUES /CONTACT

---

- Organismes : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) ; Secrétariat des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm (Secrétariat BRS).
- Date et heure : Lundi 25 novembre – mercredi 27 novembre 2024 ; de 8h30 à 17h00 environ tous les jours.
- Lieu : palais du peuple, Djibouti;
- Points de contact : M. Idriss Ismael Nour (distri\_play@yahoo.fr); M. Jost Dittkrist (jost.dittkrist@un.org).
- Langue de travail : français

## ORDRE DU JOUR

### Jour 1 : Lundi 25 novembre 2024

<i>Heure</i>	<i>Activité</i>	<i>Présentateur</i>
08:30 - 09:00	<i>Arrivée des participants et Inscription</i>	
<b><i>1.) Ouverture et présentation du projet</i></b>		
09:00 - 09:30	Ouverture, de l'atelier ,	MEDD
09:30 - 09:45	Tour de table de présentation	Tous les participants, facilité par le modérateur
09:45 - 10:00	Présentation de l'atelier et du projet	Secrétariat BRS / MEDD
<i>Photo de groupe et pause-café</i>		
<b><i>2.) La Convention de Rotterdam</i></b>		
10:30 - 12:30	Convention de Rotterdam – Dispositions et mécanismes clés	Secrétariat BRS
<i>Déjeuner</i>		
14:00 - 15:00	Quiz sur la Convention de Rotterdam	Tous les participants, facilité par le Secrétariat BRS
<i>Pause-café</i>		
<b><i>3.) Cadre juridique et institutionnel et état de mise en œuvre</i></b>		
15:20- 16:30	Cadre juridique et institutionnel pour la gestion des produits chimiques et état de la mise en œuvre de la Convention à Djibouti	MEDD

## Jour 2 : Mardi 26 novembre 2024

<i>Time</i>	<i>Item</i>	<i>Présentateur</i>
08:30 - 08:45	Bienvenue, récapitulatif de la journée 1 et programme de la journée 2	MEDD
<b>4.) Concepts, outils et approches pour la gestion des produits chimiques</b>		
08:45-09:40	Concepts, outils et approches clés pour la gestion des produits chimiques	Secrétariat BRS
09:40 - 10:25	Considérations et éléments clés des systèmes d'enregistrement/autorisation	José Vicente Tarazona / Ana Fernández Agudo, Instituto de Salud Carlos III
<i>Pause-café</i>		
<b>5.) Plan d'action national (PAN), mécanisme national de coordination et système d'enregistrement</b>		
10:45 - 11:30	Explication et mandat des groupes de travail : 1) Élaboration du PAN 2) Mécanisme national de coordination 3) Système d'enregistrement/autorisation	1) Secrétariat BRS 2) MEDD/Secrétariat BRS 3) José Vicente Tarazona / Ana Fernández Agudo, Instituto de Salud Carlos III
11:30 - 12:30	Groupes de travail 1-3	Tous les participants aux groupes de travail, facilités par les modérateurs des groupes de travail
<i>Déjeuner</i>		
14:00 - 15:00	Groupes de travail 1 à 3 (suite) :	Tous les participants aux groupes de travail, facilités par les modérateurs des groupes de travail
<i>Pause-café</i>		
15:20 - 16:30	Compte rendu des groupes de travail 1 à 3 et discussion ouverte	Rapporteurs des groupes de travail ; tous les participants

### Jour 3: Mercredi 27 novembre 2024

<i>Time</i>	<i>Item</i>	<i>Présentateur</i>
08:30 - 08:45	Bienvenue, récapitulatif de la journée 2 et programme de la journée 3	MEDD
<b><i>Session 6: Réponses des pays importateurs</i></b>		
08:45 - 10:30	Considérations pour compléter les réponses des pays importateurs	Secrétariat BRS et discussion animée par MEDD
09:40 - 10:40	Discussion sur la manière de compléter les réponses des pays importateurs	Tous les participants, facilités par MEDD
<i>Pause café</i>		
11:00 - 12:30	Restitution des échanges	Tous les participants, facilités par MEDD
<i>Déjeuner</i>		
14:00 – 15:10	Boîte à outils de la FAO pour l’homologation des pesticides (lien avec session 2, 3 et 4)	Andrea LoBianco, Secrétariat de la Convention de Rotterdam, FAO
<i>Pause-café</i>		
<b><i>7.) Validation du plan de travail et clôture</i></b>		
15:30 - 16:30	Plan de travail du projet, rôles et responsabilités et prochaines étapes	MEDD et Secrétariat BRS
16:30 - 17:00	Clôture	MEDD et Secrétariat BRS